

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 21 novembre 2006, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de lettre adressé au Secrétaire général concernant la création d'un tribunal spécial pour le Liban, qui a été distribué le 20 novembre 2006 aux membres du Conseil de sécurité au titre de la procédure d'approbation tacite.

Je tiens à vous informer que, selon notre interprétation, l'objet de ce projet de lettre est de faire en sorte que le Conseil de sécurité invite le Secrétaire général à prendre, en collaboration avec la République libanaise, les mesures nécessaires pour conclure un projet d'accord conforme aux dispositions de la Constitution libanaise. Cela exige un processus constitutionnel au Liban consistant en de nombreuses étapes, dont la moins importante n'est pas celle de l'approbation par le Président de la République libanaise et le Parlement libanais.

Le projet d'accord et le statut du tribunal spécial n'entreront en vigueur que lorsque toutes les conditions prévues par la Constitution seront réunies.

Cela étant, nous n'avons aucune objection au projet de lettre susmentionné.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de l'État du Qatar  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**

